

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Réf. : 2023.081

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-263 du 22/07/82,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code du commerce, notamment les articles L. 310-2 et R310-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du 10 Août 2023 de M. GRAMAGE Jean-Marie, demeurant Route du Point du Jour 59492 HOYMILLE, concernant l'autorisation de stationnement d'une pizzeria ambulante devant la mairie de WARHEM tous les lundis de 17 h 30 à 22 h 00 ;

ARRETE

Article 1 : Le pétitionnaire sera autorisé à occuper la portion du domaine public 1 Place Henri Vandaele devant la mairie afin d'y installer son camion pour y exercer son activité de commerce ambulante tous les lundis à compter du 14 Août 2023.

Article 2 : Le pétitionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

Article 3 : La présente autorisation ne dispense pas le permissionnaire de respecter les dispositions relatives à d'autres réglementaires et notamment celles au titre du commerce ou de l'hygiène alimentaire.

Article 4 : Afin d'assurer la sécurité des piétons l'accès à tous véhicules sera interdit le jeudi de 17 h 00 à 22 h 30 devant la Mairie 1 Place Henri Vandaele.

Article 5 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, en cas de non-respect par les pétitionnaires des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toutes autres raisons d'intérêt général.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. GRAMAGE Jean-Marie (le Ptit'Marseillais) Route du Point du Jour 59492 HOYMILLE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote.
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité

Warhem, le 17 Août 2023

P. BOUTTEMY.

Maire de WARHEM

DECISION EXECUTOIRE

A DATER DU : **17 AOÛT 2023**

LE MAIRE

